



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 11 avril 2024

Publié le : 24/04/2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 avril 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h58.

Étaient présents : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kevin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°6), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET (à compter de la question n°5), M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°28 incluse), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagny :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Francois :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Grandfontaine :** Mme Patricia BORNAND, suppléante, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°11), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY (à compter de la question n°12), **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Besançon :** M. Hasni ALEM, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, Mme Aline CHASSAGNE, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Merrey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS à M. Olivier LEGAIN, **Besançon :** M. Hasni ALEM à M. Gérard MONNIEN, Mme Anne BENEDETTO à M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY à Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE à M. Eloy JARAMAGO, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, Mme Valérie HALLER à Mme Lorine GAGLILOLO (à compter de la question n°6), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Saïd MECHAI à Mme Christine WERTHE, Mme Laurence MULOT à Mme Marie LAMBERT, M. Anthony POULIN à M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°29), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF, M. Nathan SOURISSEAU à M. Aurélien LAROPPE, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY, **Busy :** M. Philippe SIMONIN à M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°10 incluse), **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ à M. Daniel HUOT, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD à Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU, **Pirey :** M. Patrick AYACHE à M. Jean-Marc BOUSSET, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN à M. Jean-Paul MICHAUD, **Thise :** M. Pascal DERIOT à M. René BLAISON, **Torpes :** M. Denis JACQUIN à M. Frank LAIDIE, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY à M. Yves MAURICE (jusqu'à la question n° 11 incluse), **Vieilley :** M. Franck RACLOT à M. Jean-Claude CONTINI

Délibération n°2024/2024.00097

Rapport n°13 - Actions recherche et innovation- Soutien au programme d'actions collectives PMT HEALTH porté par le pôle des microtechniques (PMT) pour l'année 2024

Actions recherche et innovation- Soutien au programme d'actions collectives PMT HEALTH porté par le pôle des microtechniques (PMT) pour l'année 2024

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°2	13/03/2024	Favorable
Bureau	28/03/2024	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2024 et PPIF 2024-2028 « Actions recherche et innovation »	Montant prévu au Budget 2024 : 214 400 € Montant de l'opération : 45 000 €

Résumé :

Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de Grand Besançon Métropole, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises, les entités de recherche et d'attractivité pour le territoire.

En cohérence avec la stratégie de spécialisation et d'innovation partagée avec la Région BFC et afin de répondre aux enjeux de France 2030, les filières Medtech et Biotech-pharma sont retenues comme filières d'excellences à l'échelle régionale. Le pôle de compétitivité est un acteur majeur agissant à leur développement et leur structuration.

Sur la base des résultats obtenus par le Pôle des Microtechniques sur l'année 2023, le rapport présente la demande de soutien au programme PMT Health à hauteur de 45 k€ de montant identique aux années précédentes.

Contribution GBM à PMT
Année 2021 : 45 K€
Année 2022 : 45 K€
Année 2023 : 45 K€

I. Contexte

Depuis 2016, le pôle des microtechniques anime la filière santé en région avec des programmes successifs qui ont permis dans le temps de fédérer les acteurs de la santé dans un cluster autour de la marque PMT Health. Le PMT est aujourd'hui une référence nationale et internationale dans le domaine de la formation sur la réglementation des dispositifs médicaux.

Le pôle s'est engagé ces trois dernières années à développer la filière des biothérapies, à s'inscrire dans les enjeux de France 2030 et devenir un acteur incontournable dans les réseaux nationaux par la signature de conventions de partenariats avec l'Agence de l'Innovation en Santé, France BioLead, France Biotech, le Polepharma, le SNITEM (syndicat national de l'industrie des technologies médicales) et le pôle Medicen.

Le pôle des microtechniques a participé activement à faire de Bioinnovation, un lieu totem fédérateur des acteurs de la recherche, de la formation et des acteurs privés dans le domaine des biothérapies.

II. Les enjeux du programme d'actions de l'année 2024

A/ Sur la filière medtech (=dispositifs médicaux), 3 enjeux majeurs ont été identifiés :

La nouvelle réglementation européenne 2017/745 (MDR) demeure un sujet de préoccupation majeure pour les entreprises du secteur car elle induit une augmentation significative des exigences attendues du fabricant en vue de l'obtention du marquage CE.

Les technologies numériques sont un élément déterminant d'innovation. Elles bousculent déjà les modes de conception, production et de certification des entreprises (42% d'entre elles ont un DM connecté ou une solution e-santé en cours de développement) qui sont confrontés au passage à de nouvelles réglementations (par exemple, la gestion et la confidentialité des données de santé, la cybersécurité).

Les difficultés de recrutement. Les entreprises du dispositif médical sont porteuses d'emplois industriels mais peinent à recruter.

B/ Sur la filière biotech-pharma

Le caractère expert de notre environnement et l'intégration des sous-traitants des biotech - pharma dans cet environnement national et international reste à confirmer ainsi que la nécessité d'intensifier les synergies de la recherche scientifique vers les entreprises du territoire.

De plus, les entreprises de la biotech-pharma sont confrontées à :

La lourdeur du schéma d'accès réglementaire français :

Le schéma d'accès réglementaire en France reste lourd et complexe (508 jours en moyenne, 20^{ème} rang mondial et 5^{ème} rang Européen). Cette situation entraîne une baisse d'attractivité pour les industriels ou les chercheurs qui peuvent mettre les pays en concurrence pour leurs essais cliniques, leurs sites de production ou de recherche.

Les difficultés de recrutement existantes également.

La difficulté d'accès aux financements pour le développement : Les entreprises du secteur ont besoin de financements très importants pour développer des essais cliniques longs et coûteux.

Le programme PMT Health tente de répondre à certains enjeux énoncés. Le détail des actions du dit programme déployé sur l'année 2024 figure dans la convention en annexe 2 du rapport.

III. Le plan de financement 2024 prévisionnel présenté par le Pôle

Le budget prévisionnel de ce programme est de 490 000 € TTC.

Le plan de financement est détaillé dans la convention, en annexe 2 du rapport.

Mme Frédérique BAEHR (1) et MM. Sébastien COUDRY (2) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions PMT Health du Pôle des microtechniques à hauteur de 45 000 € sous forme d'une subvention pour l'année 2024,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

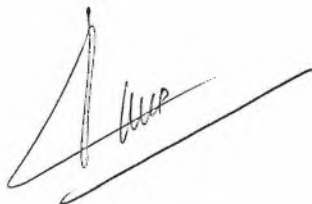
Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 4

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Françoise PRESSE
Conseillère Communautaire Déléguée

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Annexe 1 : Bilan du programme PMT Health 2023

Le PMT a contribué à :

- La signature d'une convention entre l'AIS et PMT à Matignon pour être le référent sur le programme France 2030 sur le volet santé pour représenter le territoire Bourgogne Franche-Comté
- L'implantation de deux entreprises : Macopharma et Vistacare medical
- 13 recherches de compétences formelles pour EFS, CHU Besançon, CHU Dijon, Medicen, Capgemini engineering, Brenus pharme, Vétoquinol, Conicio, Hospices civils de Lyon, VP medtech
- La co-organisation d'évènements scientifiques : journée de l'étudiant en santé, le Semitech avec les étudiants de médecine, la journée innovation avec CHU Besançon, le séminaire de l'UMR Right, le concours d'éloquence scientifique de la société de biologie, la journée du Snitem, accueil de l'Agence de l'innovation en santé, 3 séminaires technologiques avec présentation de société Sartorius sur le suivi en temps réel des cultures cellulaires, Promega pour expliquer la bioluminescence appliquée à la thérapie cellulaire et génique, le blood donor day organisé par Macopharma
- L'accueil de startups suisses et parisiennes et présentation de l'écosystème : cell environnement, Allimb, Ceidos, Cisten, Consulto, Entends-moi, Gadi Marti, Swiss Bitech center, sensemodi..
- La présentation d'entreprises à l'écosystème régional et national : macopharma, lymphobank, Advesya, Biossan, Fab one, Son, RD Biotech, Cellquest PorphyChem, Med inn Pharma, Ektah, Cohesives, Ummon Statice, Dastri, Archeon Medical ...
- L'organisation du passage de Frenchbioproduction Tour sur le territoire avec l'ensemble des pôles nationaux sur le sujet dans le cadre du projet bioproduction du contrat stratégique de filières industries et technologies de santé.
- Plusieurs conventions d'affaires : France innovation SCA meetings qui rassemble les acteurs clés de l'industrie, décideurs publics et privés, startups dans le secteur de la santé, des cosmétiques et de l'agro-industrie ; Paris Saclay Spring dédié à des rencontres entre investisseurs, chercheurs, entrepreneurs et directeurs R&D. Ces conventions donnent visibilité aux entreprises du territoire.
- Plusieurs évènements : les adhérents de PMT ont pu participer aux évènements « chirurgie du Futur » et « rencontres internationales de la chirurgie francophone », à l'évènement innovative thérapies days sur Besançon, à Medi'nov connection sur Lyon (salon des medtech), au congrès France Bioproduction, à Opportunités seniors sur Dijon (salon du bien-vieillir en alternance avec Dijon et Besançon), au CHU health tech connexion Day sur Marseille
- La tenue de 5 comités med tech et biotech-pharma sur GBM avec visites d'entreprises : Silmach, plateforme EFS etc...
- Des prestations d'expertises : 14 entreprises accompagnées sur la veille réglementaire dispositifs médicaux ; 8 accompagnées sur le CE/FDA (réglementation américaine sur les dispositifs médicaux)
- L'international : l'organisation d'un webinar sur « vendre à l'industrie allemande », à la participation d'un collectif d'entreprises sur le salon Médica compamed à Dusseldorf, l'accompagnement à l'internationalisation pour la société Myxpression
- Au montage et accompagnement de 6 projets collaboratifs

Annexe 2 : Convention et ses annexes



CONVENTION
Relative au soutien du programme d'actions
collectives PMT HEALTH porté par le Pôle des
Microtechniques pour l'année 2024

Entre

La communauté urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT, dûment habilitée à signer par une délibération du Conseil de Communauté du....., d'une part

Et

Le Pôle des Microtechniques, représenté par son Président, dûment habilité, Monsieur Laurent DESCHAMPS, d'autre part

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4

Vu la délibération n°du Conseil de Communauté en date du,

Exposé des motifs

Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de Grand Besançon Métropole, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises, les entités de recherche et d'attractivité pour le territoire.

En cohérence avec la stratégie de spécialisation et d'innovation partagée avec la Région BFC et afin de répondre aux enjeux de France 2030, les filières Medtech et Biotech-pharma sont retenues comme filières d'excellences à l'échelle régionale. Le pôle de compétitivité est un acteur majeur agissant à leur développement et leur structuration.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Grand Besançon Métropole apporte son soutien au programme PMT Health porté par le Pôle des Microtechniques en 2024 et de définir les modalités de versement d'une subvention de 45 000 € ; cette subvention a été attribuée au Pôle pour l'animation de des filières issues du savoir-faire des microtechniques sur la base des objectifs du programme d'actions figurant en annexe 1 de cette convention.

Article2 - Programme d'actions

Le Pôle des Microtechniques s'engage à conduire les actions d'animation, de développement, de promotion et de montée en compétences des entreprises, des laboratoires et des établissements d'enseignement supérieur des filières medtech et biotech-pharma conformément au programme d'actions, au budget prévisionnel de 490 000 € TTC figurant en annexe 1 et 2.

Article 3 - Montant et modalités de versement de la subvention

Grand Besançon Métropole attribue au Pôle des Microtechniques une subvention de 45 000 € pour l'année 2024, pour un budget global de 490 000 € TTC, pour l'action décrite à l'article 1^{er}.
Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 100 %, soit 45 000 € à la signature de la présente convention,
Le Pôle des Microtechniques s'engage à fournir en fin de programme, en deux exemplaires, les comptes annuels certifiés avec justificatif de dépenses du dit programme ainsi que le rapport d'activité qui détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexe 1 et 3 de cette présente convention, conformément à l'article L 1611- 4CGCT et la loi 2000-321 du 12 avril 2000.

Article 4 - Durée et délai de validité

La présente convention est conclue au titre de l'année 2024. Elle prendra effet à compter de sa date de signature par les parties et cessera avec la transmission des pièces mentionnées à l'article 3 au plus tard le 30 avril 2025.

Le Pôle des Microtechniques s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

Article 5 - Obligations du Pôle des Microtechniques

Le Pôle des Microtechniques s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini à l'article 1^{er} de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de Grand Besançon Métropole au profit d'un autre organisme.

Le Pôle des Microtechniques accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses de l'action.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à mentionner le soutien financier de Grand Besançon Métropole, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de la communauté urbaine lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Si le Pôle des Microtechniques décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de Grand Besançon Métropole, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée. Ses modalités d'utilisation doivent être autorisées par Grand Besançon Métropole.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à prendre attache de Grand Besançon Métropole systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) afin d'en déterminer les modalités pratiques.

Article 6 - Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de Grand Besançon Métropole sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

Article 7 - Modification et reversement

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc...) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à la communauté urbaine et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

Grand Besançon Métropole pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions de l'article 4 et l'article 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle.

Article 8 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure et restée sans effet.

Article 9 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 10 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement la Présidente de Grand Besançon Métropole et le Trésorier Payeur de Grand Besançon Métropole.

Fait en trois exemplaires à Besançon, le

Le Président du Pôle des Microtechniques

Laurent Deschamps

La Présidente de Grand
Besançon Métropole

Anne Vignot

Annexe 1 : Programme d'actions de PMT Health 2024

Axe 1 : Visibilité et notoriété régionale de l'écosystème santé : filières medtech et biotech pharma

Objectif 1: Elargir la communauté des membres

- Consolider et fidéliser le réseau des membres
- Cibler et prospector physiquement et numériquement de nouveaux adhérents (académiques, centres de recherche, fabricants, sous-traitants, industriels, cabinets de conseils, sociétés de services, etc.). Diffuser le témoignage d'adhérents à propos des prestations délivrées dans le cadre du programme et verbatim afin de capitaliser sur l'intérêt du programme ;

Cible : prospection de 200 structures (privées et publiques) issues du territoire GBM, ou du national ou international dont 40 prospections physiques sur les filières medtech et biotech-pharma sur GBM. Près de 25 entreprises sur le territoire GBM sont adhérentes au PMT, il est attendu 5 nouvelles adhésions pour 2024.

Objectif 2 : Développement d'outils de présentation dédié aux filières medtech et biothec-pharma

- Produire un livret Santé = outil de référence des savoir-faire de la filière des technologies de Santé : édité en anglais et en français, destiné aux membres et prospects pour illustrer la diversité de la filière Santé. Des informations sectorielles clés et mise en avant du savoir-faire (compétences expertes et multi-technologiques) des membres du cluster Santé.
- Cartographier les compétences des membres : en complément du livret Santé, une « cartographie » des briques technologiques maîtrisées par chacune des entreprises de services membres du cluster sera intégrée en ligne sur l'espace membre sous la forme d'une base de données hébergée sur le site du PMT. Cette base de données a pour objectif de faciliter la mise en réseau entre entreprises et mise à jour régulière avec les nouveaux membres.
- En complément, création et diffusion de contenus Santé spécifiques et multi-supports seront mises à disposition.
- Générer une communication multi-supports positive et ciblée : alimenter les membres d'informations choisies et pertinentes sur les enjeux de la filière et relayer les actualités des partenaires nationaux pouvant les intéresser :
- Actualités d'importance des adhérents ;
- Listes des appels à projets AMI/AAP d'intérêt dans le cadre du plan Santé France 2030 et de la convention signée entre le PMT et l'Agence d'Innovation en Santé (AIS).
- Recherche de compétences et de partenaires dans le cadre de projets collaboratifs ou individuels, de relations d'affaires ou de partage d'expérience ;
- Production de 4 newsletters à destination des membres et des financeurs du pôle;
- Rédaction de « portraits » d'industriels, de chercheurs, de Key Opinion Leaders, sur des sujets en lien avec les événements (exemple : congrès Innovative Therapies Days) ;
- A la demande, la réalisation de supports de communication adaptés avec ou sans recours d'une agence de communication ou de relations presse (kakémonos, flyers, goodies, plaquettes, présentations, sondages et formulaires numériques, posts LinkedIn, montages vidéo, articles de presse dans la presse régionale, articles de presse et encarts publicitaires dans des revues spécialisées d'envergure nationale tels que DeviceMed, La gazette du laboratoire, etc.).

Livrables à fournir sur les objectifs de l'axe 1 :

Un tableau recensant les membres et pour ceux issus du territoire GBM préciser les effectifs, le chiffre d'affaire.

Un tableau mentionnant les entités prospectées physiquement et numériquement

La remise d'un livret santé, un accès à GBM (technicien référente) pour accéder aux divers outils de communication accessibles aux membres, un tableau recensant l'intitulé des AMI : APP diffusés / le nombre de compétences mises en réseau et identité des entreprises concernées

Axe 2 : développement et montée en compétence des filières medtech et biotech-pharma à l'échelle de la Région

Objectif 1 : Contribuer aux travaux de l'écosystème :

- Maintenir la connaissance de la filière et de ses enjeux, connaissance fine du tissu industriel, support à l'émergence de projets d'innovation issus de structures régionales (DECA, SATT, laboratoires et UMR, écoles d'ingénieurs, PGI, etc.),
- Participation à des travaux : GT « Biothérapies-bioproduction de la Région et EFS, GT « recherche et innovation » de la CCIR-EEN, les Assises des Biothérapies et de la Bioproduction de la Région BFC
- Participation à des études : enquête RSE
- Accompagner au montage de 6 projets individuels ou collaboratifs dans le cadre du Plan Santé France 2030 (volets innovation et (ré)-industrialisation) ou de dispositifs de financements européens (avec notre partenaire EEN)
- Co-organisation de la « 13ème journée de l'innovation du CHU de Besançon »

Livrables à fournir sur les objectifs 1 de l'axe 2 :

Un tableau mentionnant les 6 projets individuels accompagnés

Un tableau listant les structures participantes par action + mentionner celles issues de GBM

Objectif 2 : participer à l'organisation de rencontres multidisciplinaires pour renforcer l'écosystème en Santé à l'échelle régionale : favoriser les interconnexions entre les industriels, le monde académique, la recherche scientifique, les institutionnels et les pouvoirs publics.

- Organisation de rencontres entre chercheurs, praticiens hospitaliers et étudiants de la région pour présentation d'activités de recherche. Les laboratoires et plateformes régionales impliqués dans la Santé (Universités, Institut Right, CTM (ex-LNC), Institut FEMTO-ST, CGFL, etc.), les écoles d'ingénieurs (SUPMicroTech, ISIFC, Esirem, etc.), la SATT Sayens, l'EFS et les CHU régionaux seront sollicités. Un nouvel axe sera intégré afin de respecter les recommandations de la DGE dans le cadre de la re-labelisation : prise en considération de la dimension « patients » : dans ce but, le renforcement des liens avec les CHU de Besançon, le CHU de Dijon et le CGFL (Centre Georges François Leclerc) est essentiel. Organiser deux rencontres technologiques ou scientifiques dont une sur le territoire de Grand Besançon Métropole.
- Organisation de rencontres multidisciplinaires de façon coordonnée avec les partenaires régionaux
- Qualifier les demandes de mise en relation et de recherche de compétences auprès des membres.
- Animer 4 comités Technologies de Santé (medtech et biotech-pharma) dont un sur Bioinnovation avec restitution du travail de veille filière, des actualités du cluster PMT Santé et des partenaires, des retours d'expérience des membres
- Apporter son support à la construction de planning de visites au sein de l'écosystème régional en faveur des pouvoirs publics, élus, acteurs nationaux et industriels en recherche d'opportunités.

Livrables à fournir sur les objectifs 2 de l'axe 2 :

Un tableau listant les structures participantes par action + mentionner celles issues de GBM

Qualifier les demandes de mise en relation et de recherche de compétences auprès des membres.

Remise d'un tableau listant les structures participantes par comité medtech et biotech

Objectif 3 : Participer à l'organisation de rencontres multidisciplinaires pour renforcer l'écosystème en Santé à l'échelle nationale : participation aux événements des partenaires (groupes de travail, webinaires, etc.) pour identifier les enjeux, mieux coordonner des actions communes, d'irriguer les membres d'informations pertinentes et d'organisation d'animations en ligne sur des thèmes d'actualité identifiés.

- Organisation de 2 rencontres thématiques : nombre de participants, identité des entreprises en mentionnant celles issues du territoire GBM
- Organisations de webinaires pour les entreprises membres du PMT sur les actualités nationales
- Participation aux GT « offreurs de solutions » du pôle MEDICEN Paris Région, et GT « Technologies de rupture » de France Biolead
- Elaborer l'identification des entreprises pour le Panorama Healthtech annuel (France Biotech/EY/Bpifrance) ;
- Participation et partenaire de la convention d'affaires : Congrès France Bioproduction organisé par Polepharma et Medicen Paris Région

- Partenaire du Salon MedI'nov, salon de référence des acteurs medtechs, organisé par First Connection à Lyon
- Participation et partenaire à la convention d'affaires digitale en Santé organisée par France Innovation Meetings
- Participation Journée innovante du Snitem

Livrables à fournir sur les objectifs 3 de l'axe 2 :

Remise d'un tableau par action mentionnant les structures participantes + mentionner celles issues de GBM (Les membres des groupes de travail sont exclus de ce livrable)

Objectif 4 : Participer à l'organisation de rencontres multidisciplinaires pour renforcer la visibilité de la filière à l'échelle internationale.

- Depuis 2021 PMT et l'Institut Right co-organisent, les « Innovative Therapies Days », congrès de portée internationale réunissant chercheurs, cliniciens et industriels sur le thème des médicaments de thérapie innovante (thérapies cellulaire et génique = sous-classe de biothérapies). La 4^{ème} édition est en cours de construction pour les 10 et 11 octobre 2024 sur Besançon
- Congrès européen Orthomanufacture sur les technologies implantables organisées par Vecten Médical Industrie concept en alternance avec la Suisse. 15-16 mai 2024 sur Arc et-Senans
- Promouvoir auprès des membres, le salon international de référence Compamed-Medica (avec la CCIR, le réseau French HealthCare Association.
- Organiser 1 webinaire « Vendre en Allemagne pour les industries de Santé

Livrables à fournir sur les objectifs 4 de l'axe 2 :

Remise d'un tableau par action mentionnant les structures participantes + mentionner celles issues de GBM (Les membres des groupes de travail sont exclus de ce livrable)

Objectif 5 : une montée en compétences sur mesure

- Constituer un vivier d'experts qualifiés pour construire et proposer 6 prestations d'accompagnements en faveur de 26 entreprises adhérentes sur :

Stratégie Industrielle (pour 6 entreprises) / Veille réglementaire Medtech (pour 14 entreprises medtechs) / Préparation à la certification ISO 13485 (pour 2 entreprises) / Appui à la stratégie d'études cliniques (pour 1 entreprise) / Préparation au marquage CE ou Agrément FDA » (pour 2 entreprises) / Etudes médico-économiques » (pour 1 entreprise)

- Participer à 2 actions des partenaires de l'emploi et de la formation (avec les partenaires partenaire ISIFC/UFC, SUPMICROTECH et dans le cadre du CMQ Santé / CMQ microtechniques).
- participation à des études et travaux (enquête GPECT, CMQE Santé)

Livrables à fournir sur les objectifs 5 de l'axe 2 :

Un tableau recensant les structures participantes bénéficiaires des prestataires + listing des experts

Un descriptif des 2 actions sur l'emploi et la formation complété par un listing des acteurs bénéficiaires de l'action

Annexe 2 : budget prévisionnel 2024**Dépenses :**

Dépenses prévisionnelles	Budget 2024
Personnels (salaires)	285 000
Déplacements	5 000
Frais de structure	104 000
Frais externes	180 000.
Contributions volontaires en nature	20 000
Total	490 000

Recettes :

Recettes prévisionnelles	Budget 2024
Prestations	225 000
Contributions volontaires en nature	20 000
Sous-total PRIVE	245 000
Conseil Régional BFC	200 000
Grand Besançon Métropole	45 000
Sous- total PUBLIC	245 000
TOTAL PROGRAMME	490 000

Annexe 3 : indicateurs 2024 sur le territoire GBM

En complément des livrables sur chaque axe détaillé dans l'annexe 1, le Pôle s'engage à collecter et informer la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole sur la base des indicateurs suivants attendus sur le périmètre géographique de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et pour les filières medtech et biothec-pharma :

Pour les entreprises adhérentes du pôle installées sur le territoire GBM :

- Fournir un tableau listant les entreprises, leurs effectifs et leurs chiffres d'affaires
- Fournir un tableau listant les entreprises participantes **par action** du programme en stipulant celles du territoire GBM

Pour les entreprises adhérentes du pôle participant à des programmes de recherche collaboratifs ou individuels installées sur le territoire GBM rattachés à ces filières

- Fournir un tableau excel listant les entreprises, le montant des programmes, le montant obtenu des aides publiques liées à ces programmes, le nombre de brevets ou pas déposé dans le cadre de ces programmes, le nombre d'emplois créés ou maintenus pour chaque entreprise du territoire du Grand Besançon impliquée dans un projet

Pour les entités de recherche adhérentes au pôle participant à des programmes de recherche collaboratifs ou individuels installés sur le territoire de GBM rattachés à ces filières :

- Fournir un tableau excel listant les entités de recherche, le montant des programmes, le montant obtenu des aides publiques liées à ces programmes, le nombre de brevets ou pas déposé dans le cadre de ces programmes, le nombre de chercheurs concernés, le nombre de bourses ou pas éventuellement financées, le nombre de postes créés ou pas pour chaque entité de recherche du territoire du Grand Besançon impliquée dans un projet